

DEPARTEMENT DES LANDES

Commune de Moliets et Maâ

**MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE
DANS LE CADRE DU PLAN PLAGE
DE LA COMMUNE**

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(R.C.)**

Date d'envoi à la publication: 13 décembre 2010

Date limite de réception : 14 janvier 2011

Maître de l'ouvrage : Mairie de Moliets et Maâ
place de l'Hôtel de Ville
40660 Moliets et Maâ
05 58 48 50 13
mairie-de-moliets @wanadoo.fr

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du plan plage de la commune.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure de passation du marché

La présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un marché de travaux à procédure adaptée.

Elle est soumise aux dispositions du Code des Marchés Publics en particulier de l'article 28.

2.2. Caractéristiques du marché

Le marché fait l'objet d'un lot unique. Le détail des prestations ainsi que les modalités de leur réalisation sont décrits dans le Cahier des charges.

2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 (quatre vingt dix) jours à compter de la date limite de remise des offres, sauf prolongation éventuelle de cette durée que le candidat pourrait consentir à la demande du Maître de l'Ouvrage.

2.4. Mode de règlement du marché

Le mode de règlement du marché respectera les décrets n° 2002-231 et 2002-232 du 21 Février 2002.

3. CONSTITUTION DES OFFRES

3.1. Modalités d'obtention du Dossier de Consultation

Le dossier de Consultation des Entrepreneurs est remis gratuitement à toute Entreprise en ayant fait la demande selon les indications fournies à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

3.2. Contenu du dossier de consultation fourni au candidat

Le dossier de consultation fourni au candidat comprend les documents suivants :

- Pièces administratives (RC, AE, cahier des charges, étude DIAG/AVP)

3.3. Constitution du dossier d'offre à remettre par chaque candidat

Les offres seront rédigées en langue française et comprendront les documents suivants :

A – Documents administratifs

1. **Lettre de candidature (Modèle DC4 ou papier libre)** Le candidat précisera s'il se présente seul ou au titre d'un groupement. Dans cette hypothèse, il précisera la forme du groupement et le nom des co-traitants.

2. **Déclaration du candidat (imprimé DC5) et documents joints**, en particulier l'ensemble des déclarations, certificats et attestations prévus à l'article 45 du CMP.

3. **Attestation sur l'honneur** que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales ou copies certifiées conformes des attestations fiscales et sociales (ou copie de l'état annuel DC7, également certifiée conforme) suivant article 46 du CMP. Ces copies certifiées conformes devront être fournies par le candidat retenu dans un délai de 2 semaines après demande du Maître d'Ouvrage.

4. **Attestations d'assurances Responsabilités Civile et Professionnelle en cours de validité.**

5. **Liste des références** en matière de prestations similaires, certificats de capacité (quali PV ...), certification professionnelles ou équivalent.

B – Projet de marché

Ce projet comprendra les pièces suivantes :

- **Acte d'Engagement / cahier des charges** datés et signés par le candidat (personne habilitée par l'entreprise)

- **Devis détaillé** daté et signé par le candidat (personne habilitée par l'entreprise)

4. JUGEMENT DES OFFRES

Les offres remises seront sélectionnées selon les critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

1. Prix des prestations – 50%
2. Capacités – 30%
3. Délais d'exécution – 20%

5. PRESENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront présentées sous pli cacheté ; ce pli portera l'adresse suivante :

Mairie de Moliets et Maâ Place de l'Hôtel de ville

40660 Moliets et Maâ

avec la mention : « **mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du plan plage de la commune.** »

Il devra être remis contre récépissé à l'accueil **de la Mairie de Moliets** avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement, ou s'il est envoyé par la poste, devra l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

6. NEGOCIATION

La collectivité se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec les entreprises ayant déposé une offre.